

Le cinq avril deux mille seize, convocation adressée individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le quatorze avril deux mille seize.

## CONSEIL MUNICIPAL

- Séance ordinaire du 14 avril 2016 – 20 heures 30 –

### A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2016
3. Recours contentieux de la Chambre d'Agriculture contre le P.L.U. communal
4. Acquisition d'un véhicule utilitaire – demande de subvention
5. Vote des quatre taxes
6. Budget primitif 2016
7. Aménagement et sécurisation de la descente de la plage du Tilleul-Antifer
8. Informations diverses
9. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal du TILLEUL se sont réunis en mairie, le quatorze avril deux mille seize à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé , M. Philippe Paumier adjoints, M. Jacques Delaunay, Mme Sandrine Baudouin, Mme Elise Bolla-Duboc, Mme Sophie Goncalves, M. Philippe Villamaux, M. Stéphane Poret, Mme Sandrine Lethuillier avait donné procuration à M. Laurent Langé.

M. Sébastien Delahais avait donné procuration à M. Raphaël Lesueur.

M. Jean-Jacques Baray avait donné procuration à M. Philippe Paumier.

Absente : Mme Elise Borel.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour par le rajout d'un point supplémentaire suivant :

« Aménagement et sécurisation de la descente à la plage »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du 10 mars 2016 a été adressé à chacun des membres et n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

### **2. Election du secrétaire de séance**

M. Stéphane Poret a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

### **3. Recours contentieux de la Chambre d'Agriculture contre le P.L.U. communal**

Monsieur le Maire rappelle qu'un recours gracieux a été formé par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime concernant le Plan Local d'Urbanisme communal, et plus particulièrement le classement du hameau de Rougemare en zone Nb et le projet d'aménagement y afférent. La commune a rejeté ce recours.

Le PLU a donc fait l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rouen par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime qui demande l'annulation de la délibération n° 2015-021 du 7 septembre 2015 approuvant le PLU.

La commune a deux choix : réaliser une modification simplifiée du PLU sur la zone uniquement incriminée, ou aller défendre le dossier devant le Tribunal Administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice en défense dans la requête n° 1600800-1 introduite devant le Tribunal Administratif de Rouen

- d'avoir recours à un avocat spécialisé dans le domaine de l'urbanisme pour la rédaction du mémoire en réponse au recours contentieux
  - de désigner Maître Anne TUGAUT du cabinet EKIS sis au Havre en tant qu'avocat de la commune à qui connaît déjà le dossier
  - de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à défaut aux adjoints pour signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.
- **Mme Edith HANIN rejoint la séance du conseil à 20 heures 40** et demande à prendre la parole. Elle signale que dans la délibération 2015-021 il a été ajouté un point qui n'était pas prévu dans l'ordre du jour transmis aux conseillers, ce qui, porté devant un tribunal, peut être cause d'annulation. Elle propose donc de l'annuler et de rédiger une nouvelle délibération ce qui éviterait la procédure d'une modification simplifiée. Cette proposition n'est pas retenue, le conseil ayant déjà voté.

#### 4. Acquisition d'un véhicule utilitaire – demande de subvention

Monsieur le Maire propose de doter la commune d'un véhicule utilitaire qui pourra éviter au quotidien l'utilisation du tracteur pour des déplacements simples.

Cette opération est éligible à une aide du Département de la Seine-Maritime.

Le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à 30 068,40 € H.T.

Le Conseil municipal, considérant l'apport technique et financier que représentera un tel véhicule pour le fonctionnement des services municipaux, décide à l'unanimité :

- d'approuver cette acquisition
- de solliciter auprès du Département de la Seine-Maritime une aide financière la plus élevée possible
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2016, section investissement, article 2182.

#### 5. Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales pour 2016.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de reconduire les mêmes taux qu'en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,31 %
- Taxe foncier bâti : 14,40 %
- Taxe foncier non bâti : 40,26 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,19 %.

Le produit fiscal attendu pour 2016 est estimé à 192 016 euros, réparti comme suit

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux %	Produit
Taxe d'habitation	684 400	13,31	91 094
Taxe foncière bâti	505 600	14,40	72 806
Taxe foncière non bâti	40 900	40,26	16 466
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	57 700	20,19	11 650
<b>TOTAL</b>			<b>192 016</b>

#### 6. Budget primitif 2016

Lecture est donnée du budget primitif 2016 dont l'équilibre se présente comme suit :

##### Section de Fonctionnement

Dépenses 995 050,79 €  
Recettes 995 050,79 €

##### Section d'investissement

Dépenses 707 121,70 € dont 169 320 € de restes à réaliser  
Recettes 707 121,70 €

Ce programme de dépenses en investissement comprend les acquisitions et travaux suivants :

#### Acquisitions

Acquisition d'un véhicule utilitaire, d'outillage technique, de mobilier, de matériel informatique pour le secrétariat de mairie

#### Travaux

effacement de réseaux Impasse de La Léproserie, Réfection des Rues Le Conquérant et de la Guézane, Aménagement préau de l'école, travaux de réfection dans les deux classes, remplacement des portes des deux classes, création d'une seconde réserve incendie Impasse de La Léproserie, sécurisation dans la traversée du bourg, travaux d'accessibilité à la mairie et à l'école pour les PMR,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif 2016.

### **7. Aménagement et sécurisation de la descente de la plage du Tilleul – Antifer**

Monsieur le Maire explique au conseil que le projet d'aménagement de la descente de la plage peut faire l'objet d'une inscription au contrat de territoire 2015-2020 piloté par le Syndicat du Pays des Hautes Falaises et ainsi bénéficier de subventions auprès de la Région, du Département et de l'Etat et d'autres organismes.

Des études ont été réalisées.

Afin de ne pas dénaturer le site, il est proposé deux solutions :

1° la réalisation d'un terrassement pour aménager un plateau dans le matériau naturel (craie) d'une largeur de 1,40 ml reprenant sensiblement le chemin existant. Cette plateforme rectiligne permettra de tailler des marches de 15 cm de hauteur et d'1,50 ml de longueur pour faciliter l'accès à la plage. L'ensemble des marches sera bouchardé afin d'obtenir un coefficient de glissance acceptable même par temps humide. Dans la partie haute du cheminement, le béton existant sera démoli et remplacé par un dallage en béton de couleur crème dont la granulométrie le rendra antidérapant. Une partie des matériaux extraits sera réutilisée afin de sécuriser la partie droite du cheminement piéton en descendant sous la forme d'un petit merlon et les excavations formées par l'érosion seront bouchées.

2° la réalisation d'un terrassement pour aménager un plateau d'une largeur de 1,40 ml de largeur sur 46 ml de longueur en béton blanc et mise en œuvre de 30 marches en béton blanc.

Monsieur le Maire précise que le montant des subventions est, pour l'instant, inconnu. Une rencontre doit avoir lieu prochainement avec les services concernés (Département, STAP, Conservatoire du Littoral et Syndicat des Bassins versants à titre consultatif) en vue d'étudier la solution la plus adaptée au site.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer le suivi de ce dossier et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

### **8. Informations diverses**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à la cérémonie patriotique du 8 mai qui aura lieu à 11 heures 45 aux monuments aux Morts du Tilleul et au repas offert aux Aînés de la commune qui s'ensuivra. La commission « Manifestations » sera sollicitée prochainement pour l'organisation du repas.

Le conseil est informé

- de la fermeture d'une classe maternelle dans le RPI dès la rentrée scolaire 2016/2017
- de la célébration d'une messe au Tilleul, le 17 juin à 18 heures
- du départ de l'abbé Jacques Durand de la paroisse Saint-Gabriel Cap de Caux qui interviendra vers la mi-août
- de la mise en place de détecteurs de présence, depuis la boulangerie jusqu'au parking de la mairie, qui seront opérationnels dès l'extinction de l'éclairage public.

### **9. Questions diverses**

Mme Hanin évoque à nouveau le très mauvais état de la Rue Le Conquérant dû à la présence de nombreuses excavations et demande la mise en place de panneaux « Chaussée déformée ». Monsieur le Maire précise que

la réfection de la Rue Le Conquérant est programmée cette année, dès l'obtention des subventions. Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, la commune va installer des panneaux signalant la dangerosité de la voie.

Monsieur Langé remercie et félicite Madame Morisse secrétaire de mairie pour l'établissement du budget primitif qui a fait l'objet d'un contrôle du receveur municipal sans aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Parmi l'assistance, Monsieur Maillard souhaiterait savoir si Monsieur le Maire a étudié le dossier concernant une mutualisation d'une mutuelle de santé pour les administrés de la commune.

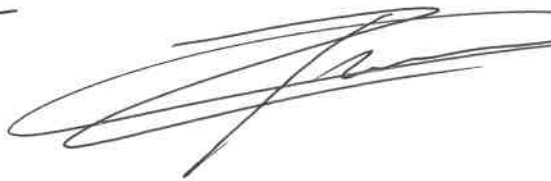
Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas du ressort de la commune de gérer ce type d'opération, celle-ci n'ayant pas les compétences adéquates. Certains membres du conseil proposent de laisser ce dossier à l'appréciation du Centre Communal d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

 Morisse

Le secrétaire de séance



Les membres du conseil municipal



 Morisse





